

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AVO. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. ligne.

Reclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles occupent la place. — Les manuscrits sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et celles qui doivent être remises le jeudi soir plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AVO. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.

Six mois... 7 fr.

2 fr. en sus, par la poste.

Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions en comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication de ces actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Montargis, dans le Journal judiciaire de Montargis; — pour celui de Pont-aux-Français, dans l'Echo Pont-aux-Français; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table with 2 columns of STATIONS and 24 columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Paris, and Etampes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tourey, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

TAMPES.

Police correctionnelle.

Audience du 30 Décembre 1874.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

PETER Joseph dit Jardeau, 45 ans, né à Strasbourg, ouvrier coconnier, sans domicile fixe; 4 mois de prison, 5 ans de surveillance et aux dépens, pour abus de confiance s'être fait délivrer un livret sous un faux nom.

VACQUET Théodore-Louis François, 57 ans, oiseleur, demeurant Oncy; 60 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse en temps de neige, sans permis de chasse, à l'aide d'engins prohibés.

BIZORD Théodore-Joseph, 37 ans, cultivateur à Soisy-sur-Ecole 25 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse en temps de neige.

GUY Étienne-Eugène-Beloni, 25 ans, charretier à Soisy-sur-Ecole; 46 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse en temps de neige.

DUVAL Prosper-Léon, 30 ans, garde-moulin, demeurant au Moulin-Neuf, commune d'Allainville; 25 fr. d'amende, pour outrage par paroles à un agent, et 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste dans un lieu public.

L'Abécille à ses lecteurs.

L'Abécille aurait pu, tout comme une autre, publier son almanach, mais tout faiseur d'almanach est menteur, c'est la sagesse des nations qui le dit:

D'n almanach ne mal ne bien, Pour bien faire n'en croyez rien.

Elle ajoute encore:

Les astrologues, les poètes, Mentent ainsi que des chouettes.

Il y a aussi un vieil adage qui dit: Ceux qui observent les astres, parlent bien de l'avenir, mais ne le font point venir.

Les almanachs ont pourtant un avantage dont témoigne l'anecdote suivante:

La femme d'un procureur se plaignait amèrement de ce que son mari la négligeait trop et ne quittait pas son cabinet.

Que ne puis-je devenir livre! s'écriait-elle un jour.

— Deviens donc almanach, lui dit-il, j'y consens. Et j'y consens en homme sage, J'en tirerai cet avantage, C'est qu'on en change tous les ans.

Ne soyez pas surpris que l'Abécille ne vous ait pas adressé pour vos éternelles un almanach qui vous apprendrait quand il y a de la lune ou quand il n'y en a point.

Au lieu d'un almanach l'Abécille préfère vous présenter aujourd'hui quelques préceptes, fruit des observations de nos pères et dont la certitude repose sur la tradition. Lisez donc et méditez ces dictons, résultat d'une expérience de plusieurs siècles, et pénétrez-vous des excellents conseils que vous donnent ces vieilles sentences:

An de neige est un an de biens, Pour toi lecteur et pour les tiens. En bonne année et mauvaise, Tenez toujours le ventre à l'aise. Il est plus de jours que d'années Et que de bonnes destinées.

La journée bien commencée Semble toujours bientôt passée. Fille qui dort grand' matinée En fait plus méchante journée. Fille qui du matin se lève, Son affaire mieux en achève.

L'hiver n'est point bâtarde, S'il ne vient tôt, il vient tard. Aux mois qui sont escript en R, Eau fault mettre dedans son verre. Mange une fois dans la journée Pour mourir ensuite une fois.

Enfin, pour ne pas rester en arrière des almanachs, voici une prédiction pour l'année prochaine qui nous a été révélée par saint Sylvestre dans la nuit du 31 décembre:

Les femmes vaudront bien les hommes L'an qui vient, si nous y sommes.

La nouvelle année.

L'année de soi-même n'a ni commencement ni fin, c'est une roue qui tourne sans s'arrêter, les Égyptiens représentaient l'année par un serpent qui avale sa queue. L'époque du commencement de l'année a varié plusieurs fois depuis la chute de l'empire romain. Chez les Francs, l'année commençait au 1er mars; Charlemagne introduisit l'usage de commencer l'année à Noël, cet usage fut abandonné au 1er siècle, mais pendant longtemps on ne suivit aucune loi générale, on observait simultanément deux systèmes chronologiques dont l'un faisait commencer l'année à Pâques, l'autre au 1er janvier. Ces deux modes de compter l'année mettaient beaucoup de confusion dans l'histoire, et dans les affaires publiques et privées, peu à peu on adopta l'usage de commencer l'année à Pâques. Sous Charles IX, l'ordonnance de Roussillon due à l'initiative du chancelier de l'Hôpital, et rendue en 1563, décida qu'à l'avenir l'année commencerait au 1er janvier. Enfin en 1582, la France adopta la réforme grégorienne qui retranchait dix jours de l'année, et on passa immédiatement du 5 octobre au 15 du même mois, c'est ce qu'on appela le nouveau style en opposition avec le vieux style que les nations Protestantes ont longtemps suivi, et que suivent encore les Russes.

L'année républicaine adoptée en 1793, datait du 22 septembre 1792, elle a duré un peu moins de quatorze ans et a été supprimée par le Sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII, qui décida que le Calendrier grégorien serait rétabli à partir du 1er janvier 1806.

Bon jour, bon an, cette coutume que nous observons encore à présent de nous adresser ce souhait de bonheur en pareil jour, est fort ancienne. Viennet, dans une épître à ses amis sur le jour de l'an, nous apprend, dans des vers qui sont une critique piquante aussi bien de nos habitudes que de celles des Romains, comment se pratiquait, chez les Romains, au renouvellement de l'année, l'usage des étrennes et des compliments.

Lorsque Janus rouvrant le cercle de l'année Ramenait de janvier la première journée, Rome entière traitait: amis, voisins, parents. S'adressaient à l'envi des vœux et des présents. On y joignait bientôt le saphir et l'opale, Les richesses de Tyr, les trésors du Bengale. Le sénat, les tribuns allaient chez l'empereur Lui voter en ce jour des siècles de bonheur, Et Titus recevait de leur bouche sincère Les mêmes compliments que recevait Tibère.

Tibulle, dans l'une de ses élégies, demandait à sa muse de lui révéler les présents dignes de sa maîtresse.

Chez nous, le premier jour de l'année et même tout le mois de janvier sont consacrés à des visites qu'on se rend réciproquement et qu'on accompagne de souhaits et même de cadeaux. Comme on le croira facilement, le cœur n'est pas toujours d'accord avec la bouche dans ces souhaits et ces compliments que dictent assez souvent le devoir, l'intérêt et l'usage. Dans une chanson bien connue, Bernard nous trace ainsi le portrait du premier jour de l'année, et nous donne l'origine du double visage de Janus:

De trois cent soixante-et-cinq jours Qui de l'an composent le cours, C'est le premier de tous où l'on ment davantage, Nul autre ne fait voir tant de duplicité. Combien dans ce jour si fêté, Voit-on par un fatal usage, De faux baisers et donnés et rendus! Combien de l'amitié tiennent le doux langage, Qui voudraient voir périr ceux qu'ils flattent le plus; De là certainement vient le double visage Que la fable donne à Janus.

Tablettes historiques d'Étampes.

J'aimez notre village, Et pis n'ont vie' queuchié, La vous qu'ed'sous l'herbage Erpousont les ancî.

(Une triviale chanson.)

Avec la nouvelle année, nous commençons la publication qui trouvera place dans chacun de nos numéros, à sa date correspondante, d'une série de faits peu connus et souvent inédits se rattachant à l'histoire d'Étampes et de son arrondissement.

Nous n'avons pas la prétention de donner dans nos Tablettes un tableau chronologique de l'histoire de notre ville; notre travail est le fruit de nos lectures ou du dépouillement de pièces que nous avons eues entre les mains; il présentera par fragment des notes prises au courant de la plume; en les rédigeant nous n'avons songé à faire ni de l'histoire, ni de la science; nous

avons seulement voulu faire mention de faits ignorés, rappeler des dates et planter des jalons. P. M.

Janvier 1721.

Le roi donne l'abbaye de Morigny, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Sens, vacante par la mort de M. le Sage, aumônier de feu S. A. R. madame douairière de Guise, à M. N. le Besgue de Majainville, chanoine de Chartres.

C'est par erreur que Malet a été désigné comme successeur de le Sage.

(Le Nouveau Mercure, janvier 1721, p. 429 et 487.)

Janvier 1760.

Le roi et la famille royale ayant jugé à-propos d'envoyer à la Monnaie de Paris, leur vaisselle d'argent pour subvenir aux besoins actuels de l'Etat, les princes du Sang, les seigneurs de la Cour..., les citoyens riches ont donné dans cette occasion les plus grandes marques de zèle en envoyant leurs bijoux et leur argenterie.

Dans la liste des donateurs, mentionnant en même temps l'état de la vaisselle portée à la Monnaie de Paris, nous voyons figurer:

Bourrain (sans doute Bourrain?) receveur des tailles à Étampes, pour 25 marcs 2 onces;

Madame de Crillon, abbesse de Villiers, ordre de Cîteaux, pour 19 marcs 4 onces 4 gros;

La même, pour un second envoi de 25 marcs 1 once 4 gros;

La Congrégation de Notre Dame d'Étampes, pour 57 marcs 4 onces 2 gros;

L'abbaye de Morigny, près Étampes, pour 49 marcs 4 onces 4 gros;

La Paroisse Notre Dame d'Étampes, pour 30 marcs 4 onces;

Enfin, l'abbaye de Vauluisant, ordre de Cîteaux, diocèse de Sens, pour 26 marcs 4 onces 5 gros.

(Mercure de France, janvier 1760, p. 212, 214, 217 et 223.) P. M.

Une soirée au Cercle des jeunes gens.

Quelqu'un a dit avec justesse: la science et l'esprit sont deux choses si différentes qu'on trouve parfois des savants sans esprit et des ignorants spirituels. En France, l'une de ces deux choses va rarement sans l'autre: c'est la contrée où l'érudition prend des airs moins vaniteux et moins compassés. Nos savants, la plupart, ne sont ni ennuyeux ni fiers; ils descendent à la portée des plus petits, et s'entendent merveilleusement à mêler aux enseignements les plus arides la verve la plus entraînée. C'est ce que ne sauront jamais faire nos lourds voisins d'outre-Rhin. Ils grimacent, quand ils veulent rire. Vive l'incelle gauloise! vive la fine saillie et toutes ces brillantes fusées de la conversation! vive cet esprit charmant et de bon ton, que chez nous la science n'étouffe pas! c'est le diamant incrusté au fond de nos caractères français, et que l'Europe nous envie. L'Allemand peut, hélas! nous enlever notre or et nos pendules, mais cette perle exquise et recherchée, il faudra bien qu'il nous la laisse. Morsfondu dans les brouillards de son épais savoir, il en sera toujours jaloux. La France est le pays où la science est aimable.

Ces pensées étaient les nôtres, en entendant parler M. Antonin Rondelet, ces jours derniers, au Cercle des jeunes gens. L'écrivain était déjà connu, nous connaissons maintenant le conférencier. Sa parole est nette, colorée, caustique, et révèle une pensée profonde et un goût délicat. Pendant sa trop courte conférence, il a tenu son auditoire sous le charme de son éloquence, tout à la fois familière et élevée. Il y a quelques mois, M. Bayle, professeur à l'École des Mines, avait inauguré au même Cercle, la série de ces instructives séances, et nous avait montré déjà de quel pas égal marchent, en France, la science et l'esprit. Tous ceux qui l'ont entendu ont gardé bon souvenir de cette première soirée. On se rappelle avec quelle solidité l'orateur démontra, scientifiquement, la vérité du récit de Moïse, touchant la Création. L'histoire de Teutobochus rex, racontée avec un entrain si réellement comique et une ironie si mordante, est restée dans la mémoire de tous les auditeurs.

M. Antonin Rondelet avait choisi pour sujet de son entretien: l'Industrie et les Beaux-Arts.

Dieu a donné le monde à perfectionner à l'homme. C'est le sens de l'anathème porté contre lui: « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » — De là l'Industrie. — L'homme a dû assoupir la matière à son usage: ce ne sont tout d'abord que de grossiers essais, que d'informes ébauches, et l'on ne sait pas, dit M. Rondelet, ce qu'il a fallu de méditations, de génie à

l'homme pour trouver la forme définitive des meubles les plus vulgaires, près desquels nous passons indifférents et insensibles. La scie, par exemple, cette lame d'acier dont les dents se fendent dans un morceau de bois le séparant en deux parties très nettes, a passé par de successives et laborieuses transformations. Avant la naissance de l'épingle et de l'aiguille, réunir ensemble les deux parties d'une étoffe était un problème contre lequel bien des générations se sont heurtées sans en trouver la solution. On se servait longtemps de grosses épingle. La pensée vint d'en fabriquer en métal avec une tête pour les empêcher de glisser, et l'épingle se trouva inventée. La genèse de l'aiguille est aussi merveilleuse; cette légère aiguille qui court dans les tissus, silencieuse et tranquille, et comme une fine puissance trace de gracieux dessins en même temps qu'elle fait l'union là où le plus grand désaccord existait. A l'exposition de Vienne, bien des curieux passaient près de certains mouchoirs en couleur, provenant du Japon, sans se douter du travail lent et pénible qui les avait produits. En ce pays, des jeunes filles mettent une semaine et plus à confectionner un seul de ces mouchoirs peints, que Birmingham fabrique par centaines à l'heure et qui sont vendus sept centimes. Ainsi, siècle par siècle, le génie de l'homme a façonné la matière: la nature, rebelle parfois, a pié sous ses efforts constants: sa courageuse industrie la disciplinée. Les patients l'appelaient une marâtre, nous ne lui donnons pas ce nom, nous autres chrétiens, et si cette mère est avare de caresses, nous savons pourquoi.

Voilà pour l'industrie.

Quand il s'agit maintenant de remonter à la naissance des arts, il semble d'abord qu'on devra être embarrassé pour l'expliquer. L'industrie naquit des besoins même de l'homme. L'objet, une fois trouvé et perfectionné, on le reproduit par milliers pour la grande utilité de tous. Les arts n'ont pas ce but et cette propagation multiple. Il n'y a dans le monde qu'une Transfiguration, de Raphaël, qu'un Apollon du Belvédère, qu'un Requiem, de Mozart. — La source de l'art est autrement mystérieuse. Chassé d'un monde meilleur, l'homme en a conservé le souvenir au fond de son âme, et ce souvenir, il essaie de le fixer dans ses œuvres. Nature tombée, mais dans laquelle le Beau divin est resté comme un flot de lumière; toute œuvre d'art est le rayon plus ou moins vif, plus ou moins pâle, de ce soleil intérieur.

Mais le beau a été diversement conçu et, partant, diversement rendu.

De là les styles.

Les climats ont une influence incontestable sur l'esprit de l'homme, aussi entrent-ils pour une grande part dans la variété des styles.

Parcourez l'Europe seulement, vous ne tarderez pas à saisir le cachet spécial, le caractère distinctif, disons le mot, le style de chaque nation, dans le genre de son ameublement, de son architecture, de son costume lui-même. Si vous vous éveillez dans un hôtel, à Londres, ce qui frappe vos regards, c'est la massivité des objets; de larges fauteuils, de lourds bougeoirs, d'immenses buffets; — pays du solide et du confortable.

En Italie, la plus modeste hôtellerie présentera à vos yeux ravis d'élegantes guirlandes de fleurs tracées sur les murailles. A Pompéi, les cuisines elles-mêmes portent des traces de légumes et de fruits disposés en charmantes arabesques. — C'est le pays de la grâce, du soleil clair et des gais horizons. — Ici M. Rondelet nous a retracé, en termes enthousiastes, ses impressions de touriste, ses promenades dans la campagne romaine, sur les bords enchantés de la mer de Sorrente; il nous a dit avec une émotion qui décelait un vrai cœur d'artiste, son admiration profonde au spectacle de cette nature toujours en fête, devant ces splendides couchers de soleil et ces tièdes soirées, devant ces nobles édifices s'endormant le front baigné de cette chaude et rose lumière des ciels italiens.

Puis, faisant brièvement l'histoire de l'architecture, le conférencier nous a montré l'Égyptien concevant le premier l'art des lignes. Dans les monuments élevés par lui, la ligne droite apparaît comme base première. Les Grecs entrent dans cette voie, et bientôt sort de leurs mains le chef-d'œuvre de cet art linéaire — le Parthénon au fronton bleu, aux colonnes de marbre rose.

Mais le Christianisme fit entrer l'architecture dans une phase nouvelle. Il brisa les lignes droites. Le cadre était trop étroit pour les élévations de sa pensée, trop froid pour la prière de son cœur. Il créa le gothique, ou l'entrecroisement des paraboles projeté à l'infini vers l'ombre et le mystère. — L'air jeune entre ces arceaux — les colonnes montent au ciel en faisant sautiller, et le ciseau patient du chrétien brode dans la pierre de superbes dentelles.

Laisant ensuite l'architecture, M. Rondelet attirait notre attention sur le style dans le costume. — L'habit

fait pas le moins, c'est vrai, mais l'habit dit quelque chose du moins. — L'histoire par le costume, telle est la thèse intéressante que l'auteur a développée.

Je n'ai qu'à voir, a-t-il dit, la toge des Romains pour me faire une idée de ce peuple; la misérable peau de bœuf jetée sur les épaules de l'esclave, me retrace parfaitement la bassesse de sa condition. — J'ai vu en Italie le soulier d'une Vénitienne, au Moyen Age — ce soulier est l'histoire de l'époque. C'est le plus admirable travail qu'on puisse voir — mais si pesant et si incommode que, pour marcher avec, la Vénitienne devait s'appuyer sur deux servantes. Qu'est-ce donc? sinon l'emprisonnement, l'assujettissement de la femme, et les mœurs orientales implantées à Venise.

Dans notre France, sous l'efféminé Henri III, la chaussure à la mode était le soulier à la Poullaine, large comme un plateau, montant au jarret, formant par derrière une espèce de bec recourbé tout garni de petites crochets. — Que me représente ce soulier ridicule? sinon la frivole oisiveté de ces courtisans amollis.

Plus tard, sous Louis XIV, la manière de s'habiller, toute féminine et somptueuse, présageait déjà le relâchement du règne suivant.

Vinrent ensuite les talons rouge, d'importation vénitienne; avec ses talons, Venise nous donna ses mœurs. Lors de la grande Révolution, on s'habilla à l'incroyable; c'est l'aberration dans le costume comme dans les esprits. Enfin nous en sommes venus au frac noir, où la taille est serrée comme dans un étroit fourreau; de là aux mesquines tendances de l'égoïsme moderne, le rapport est sensible.

Cette rapide analyse ne donnera qu'une faible idée du talent de M. Roudelet. Poète, artiste, économiste savant, il manie la parole avec un rare bonheur; le mot juste vient se placer tout naturellement sur ses lèvres: le confrencier ne dédaigne pas non plus l'expression pittoresque et nuancée. Le public intelligent et délecté qu'il a charmé espère le revoir et l'entendre encore. Toutes les sympathies lui sont acquises. Entièrement dévoué aux bonnes œuvres, M. Roudelet met à les seconder les facultés précieuses que le Ciel lui a départies. La science et l'esprit sont deux belles choses — plus belles encore avec la charité.

Une leçon de style dans un roman-feuilleton.

M. William Cobb publie en ce moment, dans le journal La France, un roman-feuilleton intitulé: la Poire d'angoisse.

A son début, l'action de ce roman se passe dans le bureau de rédaction d'un grand journal de Paris.

Le chef reporter, le cuisinier du journal, comme l'appelle l'auteur, s'occupe du numéro qui doit paraître le lendemain; il examine les notes recueillies dans la journée par les divers reporters qui viennent d'arriver.

La note de l'un de ces reporters était ainsi conçue:

« Aujourd'hui, à trois heures du matin, un maraîcher des environs qui suivait la route stratégique du fort de Vanves au fort de Montrouge, a trouvé un peu avant le coin formé par la route de Chevresse-Châtillon le cadavre d'un homme d'une quarantaine d'années. Ce cadavre était à demi couché dans un fossé; la tête portait les traces de coups violents portés avec un instrument contondant. La boîte du crâne était brisée en deux endroits. Immédiatement avertie, la gendarmerie s'est transportée sur les lieux. Le cadavre ne portait sur lui aucun papier qui pût servir à établir l'identité de la victime. Le corps a été transporté à la Morgue, et une enquête judiciaire se poursuit activement. On espère qu'elle ne tardera pas à réunir les indices nécessaires à l'arrestation du coupable. »

Dumas leva la tête vers le reporter.

— Et c'est tout ce que vous apportez?... demanda-t-il avec un sourire ironique.

— Oui... je ne sais rien de plus, balbutia l'autre.

Dumas haussa les épaules.

— En vérité, je ne pourrai jamais rien faire de vous. Mais le fait est exact! s'exclama le reporter qui s'attendait à recevoir des félicitations.

— Exact! Qui vous dit le contraire?

Est-ce que c'est fait? Est-ce que c'est rédigé? Ma parole, on vous donnerait à raconter la mort de Louis XVI que vous récitez cela en quatre lignes...

— Je ne comprends pas.

— Parbleu! je le sais bien.

Voyez, écoutez-moi. Vous oubliez d'abord les principes, cur, ubi, quomodo, quando? Primo, qu'est-ce que la route stratégique de Vanves? Est-ce que nos lecteurs connaissent ça? Il faut une description, fantaisiste ou non, qu'est-ce que cela me fait?... route solitaire, fréquentée seulement par ceux-ci ou par ceux-là... Bref, la description du lieu... bien, après? Quel est ce maraîcher? Son nom? Était-il en voiture ou à pied? Comment a-t-il aperçu le cadavre? D'où venait-il? Où allait-il? S'il avait un cheval; de quelle couleur était le cheval? S'il avait une voiture, qu'y avait-il dans la voiture?... Continuons: il voit le corps... il croit à un ivrogne endormi... il s'approche, il secoue le corps... il appelle; ne recevant pas de réponse, il décroche sa lanterne, se baisse, voit du sang, jette un cri... etc., etc. Bref, dramatisez, que diable! Après, il court à la maison la plus proche, au fort, que sais-je? Il crie, on accourt, on allume des torches, tableau... voici pour le pittoresque... Passons aux déductions... nous avons un cadavre, comment est-il vêtu?... A-t-il sa montre?... L'a-t-on volé? Est-ce une vengeance? supposez, inventez, posez-vous en Zola, examinez à terre les traces de pas... enfin, faites quelque chose... Vous m'apportez un fait divers... mais à la préfecture, on m'en donne tous les jours dix plus intéressants que cela...

L'autre écoutait abasourdi.

— Pouvez-vous corser le récit? demanda Dumas.

— Ja vais essayer.

— Tenez, mon vieux, vous ne serez jamais journaliste...

— Tenez, mon vieux, vous ne serez jamais orateur, pour nous dire à notre tour à certains faiseurs de romans, qui nous gratifient de leur prose emmiellée, et qui, pour s'exécuter, nous disent comme le personnage de je ne sais plus quelle comédie:

S'il ne fallait parler que quand on parle bien, Les trois quarts de Paris ne diraient jamais rien.

Les prochaines Expositions.

Cette année les étrangers et les provinciaux ne manqueraient pas de motifs pour faire un voyage à Paris.

Le premier avril 1875, aura lieu sur la place du Carrousel, l'exposition des Musées de province. Pendant trois ou quatre mois on pourra voir exposés dans un bâtiment en bois construit exprès, les chefs-d'œuvre de peinture que possèdent nos grandes villes de France.

M. de Chennevières a eu le premier l'idée de cette exposition; M. de Cumont en a signé les préliminaires. On se mettra à l'ouvrage dans quinze jours, et d'ici à un mois, les baraquements s'élèveront devant les Tuileries, à côté du Louvre. Nous laissons à penser s'il y aura de fameux services de pompiers, autour, dedans, dehors, devant et derrière. Songez que 700 tableaux sont demandés aux musées de province. Ces 700 tableaux représentent le « dessus du panier », les Pérugin, Raphaël, Rubens, Jordans, Ruysdaël, Rembrandt, Delacroix, etc., éparpillés dans toute la France, les uns par des achats faits par les municipalités, les autres à la suite des conquêtes de l'empire et du consulat.

Voici où en est cette entreprise curieuse à l'heure qu'il est. Tout est arrêté, définitivement arrêté; on n'attend plus que la réponse du maire de chaque centre artistique pour lui dire d'envoyer ses plus précieux tableaux, trier à Paris, renvoyer les inutilités et rédiger le catalogue.

L'administration a été obligée de choisir pour cette exposition la place du Carrousel, le fameux Palais de l'Industrie étant retenu par diverses Expositions parisiennes ou nationales jusqu'au 31 décembre 1876.

En mars-avril 1875, le Salon des artistes vivants.

En août 1875, l'Exposition fluviale.

En novembre 1875, l'Exposition des curiosités céramiques.

En mars-avril 1876, le Salon des artistes vivants.

En août 1876, la deuxième Exposition de l'Union centrale des beaux-arts, appliqués à l'industrie.

Comme on voit, le Palais trop plaisant peut-être, rend de grands services et se fait louer deux ans à l'avance. Jusqu'en janvier 1877, ses vastes salles si largement éclairées sont occupées par diverses Expositions. Il fallait remédier à ce mal, et trouver un endroit abrité, où la lumière pénétrerait par en haut, comme dans tous les musées pour favoriser les effets d'optique. De là, le bâtiment en planches du Carrousel.

VARIÉTÉS.

LE THÉÂTRE

REVUE BI-MENSUELLE (Paris, rue Guénégaud, 7. — Un an, 30 fr.)

M. Jules Bonnassies, déjà connu par ses publications sur l'histoire de la Comédie-Française, avec le concours des savants qui ont acquis de l'autorité dans les choses de théâtre, vient de fonder un nouveau recueil dans le but de relever chez nous le niveau de l'art dramatique.

« En fondant Le Théâtre, dit M. Bonnassies dans son introduction, j'ai surtout voulu réunir dans un corps de rédaction divisé d'opinions, mais uni par un amour commun de l'art et une égale aptitude à en discuter, les spécialités les plus distinguées, et grouper autour d'elles les amateurs de théâtre si nombreux au trefois en France, et qui forment encore en Europe une pléiade considérable. »

« La Revue traitera du théâtre à un point de vue élevé. Elle s'occupera donc le plus souvent des grandes scènes, de leur présent, de leur glorieux passé. Toutes les questions spéciales y seront examinées. L'art dramatique, l'art théâtral, l'histoire des théâtres, leur organisation en France et dans les autres pays, la littérature dramatique étrangère, les questions de décors, de costumes, y formeront le sujet d'articles de fond... Une place y sera réservée à la mise en lumière de documents inédits et curieux. Elle comprendra également des articles de fantaisie. Des gravures y figureront; on sera presque toujours des reproductions de vieilles estampes et des portraits anciens et modernes. »

« En un mot Le Théâtre s'efforcera d'intéresser à la fois les lettres, les bibliophiles et les artistes dramatiques. »

Le premier numéro a paru le 4^{er} décembre; outre l'introduction à « quelle nous avons emprunté ce qui précède, il contient un sonnet de François Coppée, une étude de M. Edouard Thierry sur la Veuve à la mode, par de Visé, ou le réalisme sur le théâtre de Molière; le Comédien désagréable, par Champfleury; le Théâtre du Marais au XVIII^e siècle, par F. de Marescot; une notice d'Edouard Fournier, accompagnée d'une gravure sur la Partie de chasse d'Henri IV; un compte-rendu de la quinzaine dramatique, etc.

Nous trouvons encore dans le premier numéro du Théâtre, la reproduction, d'après un journal du temps, d'un curieux incident de la guerre faite aux comédiens par le clergé pendant le XVIII^e siècle. Nos lecteurs jugeront par la citation qui suit, de l'intérêt que peut présenter pour eux cette nouvelle revue.

Un Arlequin salé.

Dans le courant du mois de février 1753, à la suite d'une représentation donnée à Honfleur par une troupe de comédiens nomades, l'acteur qui jouait le rôle d'Arlequin fut tué sur le théâtre, soit par accident, soit de propos délibéré, par un de ses camarades.

S'autorisant d'un privilège qui accordait aux Comédiens-Italiens à Paris l'admission à toutes les cérémonies de l'Eglise et aux honneurs de la sépulture ecclésiastique, nos acteurs de campagne prièrent le curé de Honfleur de venir enlever leur confrère, et, sur le refus de celui-ci, le firent citer en justice pour l'y obliger. Nouveau refus d'une part et, de l'autre, nouvelle procédure, en vertu d'une ordonnance du Parlement, qui donnait le droit, depuis quelques années, aux particuliers, de se pourvoir en justice contre les refus de sacrement. Cependant la procédure traîna en longueur, et l'état du cadavre d'Arlequin ne paraissait pas permettre d'attendre la décision du procès.

L'enterrement incognito, c'était donner au curé gain de cause; le garder plus longtemps, c'était s'exposer à la contagion. A cela, un de la troupe, qui entendait un peu la chirurgie, trouva un remède: ce fut de vider et de saler la dépouille mortelle de son défunt camarade; et, pour agir avec économie, il pensa qu'il suffirait d'y employer le sel qui tombe de la morue salée lorsqu'on la retire des vaisseaux dans lesquels on va la pêcher sur le grand banc de Terre-Neuve.

Ce sel qui, quoique fort dégoûtant, pourrait cependant encore servir aux pauvres gens auxquels les mal-

tôtiers font payer le sel ordinaire 12 sols la livre, est déclaré de contrebande; par suite, il n'est permis à qui que ce soit de s'en servir pour quelque usage que ce puisse être, sous peine d'amende et même de prison.

L'apprenti chirurgien ignorait sans doute cette défense, mais il l'apprit bientôt. Un commis au sel, averti du fait, vint pour le saisir et le conduire en prison, ce qui serait arrivé si ses camarades ne l'eussent cautionné. Puis, laissant aux mains de la malôte le corps de l'arlequin, dont on s'était emparé pour constater la contrebande, la troupe, un beau soir, quitta la ville sans tambour ni trompette. Pour toute autre personne qu'un malotier, l'affaire se fût terminée là. Mais la ferme ne l'entendit pas ainsi, et, n'ayant plus de recours à espérer sur les comédiens, qui avaient gagné au pied et courraient la province, les commis au sel ne s'avisèrent-ils pas de prendre à partie le curé, dont le refus obstiné avait amené ce délit de fraude, en prétendant lui faire payer l'amende et tous les frais du procès.

Assignation en conséquence et défense du curé, qui ne demeura pas en reste pour repousser les prétentions de la malôte. Heureusement les chefs de l'administration des fermes comprirent à temps le ridicule d'un semblable procès et dans de pareilles circonstances. Le commis au sel en fut pour ses premiers frais et dut renoncer à une nouvelle procédure, et les habitants de Honfleur perdirent le spectacle, à coup sûr curieux et, en tout cas, peu édifiant, de la lutte du temporel et du spirituel à propos d'un arlequin tué par malchance et salé en contrebande.

M. LISTENER.

PHOTOGRAPHIE.

Il vient souvent des photographes à Étampes, mais en vient-il souvent de bons? On n'ose vraiment pas se prononcer pour l'affirmative, car les spécimens laissés par la plupart ne sont pas de nature à soutenir la mémoire des Niecep et des Daguerre. En voici un nouveau, qui vient planter son étendard, ou plutôt un de ses jalons, dans notre ville, mais, cette fois, c'est une notoriété: vingt ans d'établissement à Orléans, trois fois lauréat dans différents concours pour la richesse des tons de ses épreuves, M. RICHOU PÈRE dirigera la partie chimique du travail; quant à la partie artistique, à l'élégance des poses, elle sera dirigée par M. RICHOU FILS qui, quoique jeune encore, a déjà remporté deux médailles de vermeil et un prix hors concours comme statuaire, et est en ce moment l'un des élèves les plus distingués de l'École des Beaux-Arts (classe du professeur Dumont).

Espérons que de tels titres attireront de nombreuses visites à cet atelier provisoire, car ces Messieurs pensent ne rester à Étampes que le mois de janvier seulement, et que leur succès les mettra en goût d'y revenir.

9, rue du Haut-Pavé.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

AVIS.

M^{me} STANISLAS a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue de tenir son MAGASIN DE MODES ET LINGERIES, situé Place du Marché-Notre-Dame, 26 bis.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 25 Décembre — AUBERT Henriette, au Petit-Saint-Mars, 11. — 28. JUMENTIE Désiré Joseph-Georges, rue Sainte-Groix, 14.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 4^e UNSZAU Henri, 39 ans, tonnelier, place Saint-Gilles; et D^{lle} RUELLE Eugénie, 25 ans, couturière, rue de la Boucherie, 21.

2^e DIDREAU Jules-Hubert, 21 ans, cordonnier, rue de la Juiverie, 17; et D^{lle} FAISANT Palmyre-Armande, 16 ans, domestique, rue du Flacon, 3.

DÉCÈS.

Du 25 Décembre. — HUBERT Héloïse-Alexandrine, 2 ans, rue de l'Alun, 13. — 25. SOUVRE Désiré-Achille, 28 ans, toiseur, rue Saint-Martin, 109. — 26. CAILLIAUX Célestine-Julie-Rosalie, 31 ans, épouse Véron, rue Sainte-Croix, 15.

Pour les articles et faits non signés: A. G. ALLEN.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Ouverte les Mardi 5 et Mercredi 6 Janvier 1875

200,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

AVEC LOTS

Faisant partie d'un Emprunt de 400,000 Obligations Remboursables à 500 francs en 60 années à partir du 1^{er} juillet 1875 et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

PRIX D'ÉMISSION:

- 419 fr. 50 par obligation entièrement libérée.
452 fr. 50 par obligation à libérer en cinq versements, savoir:
50 fr. » en souscrivant, le 5 et le 6 janvier 1875.
102 fr. 50 du 20 au 25 janvier 1875, époque de la délivrance des titres provisoires.
100 fr. » du 15 au 20 février 1875.
100 fr. » du 15 au 20 mars 1875.
100 fr. » du 15 au 20 avril 1875.
452 fr. 50

Le premier coupon de 10 fr. est payable le 1^{er} juillet 1875.

Ces obligations participent à 1 tirage par année de 200,000 francs de lots chacun, soit ensemble 800,000 francs de lots.

Les tirages ont lieu les 22 mars, 22 juin, 22 septembre et 22 décembre.

Chaque tirage comporte:

- 1 Obligation remboursée par... 100,000 fr.
1 Obligation remboursée par... 30,000 »
4 Obligations remboursées par... 10,000 »
20 Obligations remboursées par... 3,000 francs, soit... 30,000 fr.

Ce qui fait 16 lots par tirage pour 200,000 francs, et 61 lots par année pour 600,000 fr.

Le premier tirage de lots aura lieu le 24 mars 1875.

La répartition de 200,000 obligations sera faite immédiatement après le 6 janvier 1875, au prorata des souscriptions reçues les 5 et 6 janvier.

S'il y a lieu à réduction, la répartition portera d'abord sur les obligations dont le capital n'aura pas été entièrement versé au moment de la souscription. Les souscripteurs qui verseront immédiatement la somme de 119 fr. 90 c. par obligation obtiendront ainsi certains d'obtenir la totalité de leur souscription, pourvu que les souscriptions d'obligations entièrement libérées n'excèdent pas le nombre de 200,000 titres.

Ces obligations sont émises pour réaliser des prêts consentis à des villes, à des chaires de commerce et au syndicat des cinq départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de Vosges et de la Haute-Saône, autorisés par la loi du 24 mars 1874 à avancer à l'Etat une somme de 65 millions pour le rétablissement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la frontière nouvelle.

L'ÉMISSION est faite par le CRÉDIT FONCIER, avec le concours des huit établissements de crédit chez lesquels la souscription est ouverte.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE:

Les 5 et 6 janvier 875.

A PARIS:

- Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, r. Neuve-des-Capucines, 19.
A la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72.
Au CRÉDIT AGRICOLE, rue Neuve-des-Capucines, 19.
Au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Capucines, 6.
A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, rue d'Antin, 3.
Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue Bergère, 14.
A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 54.
A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES-COURANTS, place de l'Opéra, 2.
A la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, rue Louis-le-Grand, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Dans les TRESORERIES GÉNÉRALES.
Dans les RECETTES PARTICULIÈRES.
Dans les AGENCES et SUCCURSALES des sociétés ci-dessus indiquées, et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER:

- A BRUXELLES, à l'agence du Comptoir d'Escompte de Paris.
A BRUXELLES, à ANVERS, à AMSTERDAM et à GENÈVE aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
La souscription sera close le mercredi 6 janvier 1875, à 5 heures.

HUITIÈME ANNÉE

La pêche et la chasse ne sont pas seulement affaires de distraction, comme on le croit communément: elles touchent et soulèvent les plus graves intérêts. On paraît l'ignorer trop en France: c'est par millions qu'a lieu le roulement de fonds déterminé par elles à notre pays. Aussi la Chasse illustrée, qui s'occupe constamment de ces intérêts, est-elle devenue un journal économique de premier ordre. Ses renseignements sur le point sont nombreux et puisés toujours aux sources les plus officielles. L'administration des eaux et forêts les préfères, les ministères y apportent, avec un service unique de correspondants nationaux et étrangers, sur appui à sa rédaction, placée sous la haute direction de M. Alfred Firmin-Didot, avec le concours, comme rédacteur en chef, de M. H. Emile Chevalier, conseiller général du département de la Seine.

Tout le monde des chasseurs et des sportsmen sait que la Chasse illustrée va entrer dans la huitième année de sa publication, qu'elle a réunie en elle le Journal des Chasseurs, la Vie à la Campagne, etc., et qu'elle compte parmi ses collaborateurs les écrivains cynégétiques et les dessinateurs et graveurs les plus distingués. Ajoutons qu'elle profite heureusement du conseil du sage et marie constamment l'utile à l'agréable. Ainsi, après avoir édité la ravissante nouvelle « Les Derniers Péchés du chevalier de Vaucelas » par M. le marquis de Cherville, la Chasse illustrée va commencer une belle étude:

La Perdrix de l'avenir, par M. Leroy, puis une série de drames épouvantables: Les Tapis francs du braconnage, par M. P. Chapuy, la Rapetanche du notaire, par M. le baron de Blomchey, et une fantaisie humoristique, par M. de la Blanchère.

On s'abonne chez MM. Firmin-Didot frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix de l'abonnement:

- Un an... 20 fr.
Six mois... 10 fr.
Trois mois... 5 fr.

Chaque des sept années parues, nouvellement réimprimées, coûte rendue franco, 20 fr. brochée, et 25 fr. richement reliée.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la Mode illustrée permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles. Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M^{me} EMILIE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

- 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
2^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro; 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, JOUAU, CHARTON, CRÉMIEUX, FAYE, FOURCADE, GRÉVY, JOZON, DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MELLIN, RAMEAU, RIO, LÉON ROBERT, CH. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TOUGET, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nos députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe officiel, l'Opinion Nationale est le journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les esprits qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La façon de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés, toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion Nationale.

Mais on ne vit pas de politique : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, ne d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Elle a été négligée pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS :

Un an, 61 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

BUREAUX : R. COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares et chemins de fer.

PRIME GRATUITE :

Le Siège de Paris, un beau volume en-8°.

AVIS TRÈS - IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, du phtisie du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIS, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaus-suris. 52-4

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-5

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES

Faillite FOURNELLE.

AFFIRMATION DES CRÉANCES. — CLÔTURE.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur FOURNELLE, entrepreneur de peinture, à Milly, qui n'ont pas encore fait admettre leurs créances sont invités à se rendre au Palais de Justice à Etampes, le Samedi neuf janvier mil huit cent soixante-quinze, dix heures du matin, à l'effet de faire vérifier leurs créances et d'en affirmer la sincérité entre les mains du juge commissaire.

Cette réunion est la dernière, et ceux des créanciers qui ne se présenteraient pas ne pourront plus faire admettre leurs créances qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.

Un exploit du ministère de Legros, huissier à Etampes, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Il appert :

Qu' madame Louise-Angustine-Léontine BROS-SARLÉ épouse de M. Joseph-Antoine PICHOT, ancien boucher, demeurant ensemble à Etampes, a formé contre son mari, une demande en séparation de biens, et que M^e Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, a été constitué à l'effet d'occuper M^e elle sur ladite demande.

Pour être certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le premier janvier mil huit cent soixante-quinze.

Signé, BOUVARD.

(3) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOUTIGNY, Et par le ministère de M^e BOUILLLOUX-LAFONT, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

DE VINGT QUATRE PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET FRICHE

Sises terroir de Boutigny, EN 24 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 24 Janvier** mil huit cent soixante-quinze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de M. Louis BREMOND, ancien charron, demeurant à Melun ;

Ayant pour avoué M^e Breuil ;

En présence ou lui dûment appelé, de M. Albert-Théodore Jullemier, cultivateur, demeurant à Boutigny ci-devant, et actuellement à Boulogne-sur-Seine ;

Ayant pour avoué M^e Chenu ;

Procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente par suite de conversion de saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Terroir de Boutigny.

Premier lot.

Trois ares dix-neuf centiares de sable, à prendre dans double contenance, aux Iles ; tenant d'un long madame Charles Carré née Jullemier, d'autre long à madame Gauthier, d'un bout Blaise Gaillard, et d'autre bout le chemin de La Ferté à Buno.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Deuxième lot.

Deux ares quatre centiares de sable, à prendre dans double contenance, aux Iles ; tenant d'un long Georges Goubé, d'autre long madame Gauthier, d'un bout la rivière, et d'autre bout sur la chaussée dite le Chemin-des-Marais

Sur la mise à prix de 40 fr.

Troisième lot.

Trente ares soixante-quatre centiares de bois et roche, situés au-dessus du Bois-Rond, lieu dit la Vallée aux-Loups ; tenant d'un long aux héritiers Vulfranc, vieille de Maise, d'autre long Louis-Théodore David et les héritiers Baudouin, d'un bout Honoré Crubier, et d'autre bout Georges Goubé.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, à l'ancienne-Justice ; tenant d'un long à Jullemier Guillot, d'autre long aux héritiers Goubé, d'un bout le sieur Chambette, et d'autre bout sur Barthélemy Bécherele.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Cinquième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, à prendre dans double contenance, au Croc-Martin ; tenant d'un long à Marinier Boussingault, d'autre long madame veuve Doucet, d'un bout madame Blanchet, et d'autre bout sur les friches.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois et bruyère, à prendre dans double contenance, dans le fond des Grandes Vallées ; tenant d'un long à madame Charles Carré née Jullemier, d'autre long à madame Doucet, d'un bout Léonard David, et d'autre bout sur les bois de plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Septième lot.

Deux ares quatre centiares de pré, lieu dit les Iles ; tenant d'un long Barthélemy Bécherele, d'autre long Théodore Albert Jullemier, d'un bout la rivière, et d'autre bout la chaussée des Marais.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Huitième lot.

Neuf ares vingt-cinq centiares de bois taillis, lieu dit les Grands Bois ; tenant d'un long Jacques Jullemier, d'autre long Dominique-Marcel Jullemier, d'un bout les représentants Hanquelin, et d'autre bout madame Carré.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, à Marchais ; tenant d'un long à Deneuille Maslard, d'autre long à madame Delaselle, et des deux bouts les héritiers Lesage-Demarchais.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, aux Grands-Bois ; tenant d'un long à Jullemier Guillot et Nicolas-Denis Mazure, d'autre long à Dominique-Marcel Jullemier, d'un bout Aulfresne Julien, et d'autre bout les héritiers Béranger.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Onzième lot.

Dix ares quarante-six centiares de bois, à prendre par indivis et à partager avec Métout et autres, dans trente-huit ares vingt huit centiares, lieu dit le Croc-Martin ; le tout tenant d'un long à Bernard, d'autre long plusieurs, d'un bout les héritiers Fiacre Jullemier, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Douzième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre et sable, lieu dit les Iles ; tenant d'un long André Perrin, d'autre long Antoine-Honoré Jullemier, d'un bout Isidore Lenormand, et d'autre bout le chemin de La Ferté à Buno.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Treizième lot.

Cinquante-un centiares de terre, plantés d'arbres et d'aulnaie, à l'Aunaie du-Pavé ; tenant d'un long Barthélemy Bécherele, d'autre long à madame Charles Carré, d'un bout M. de Rennepont, et d'autre bout Pierre Julien Béranger.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Quatorzième lot.

Neuf ares quatre-vingt-quinze centiares de bois taillis, lieu dit les Grands-Bois ; tenant d'un long à l'article huit ci-dessus, d'autre long Noël-Honoré Jul-

lemier, d'un bout les représentants Hanquelin, et d'autre bout Charles Carré.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quinzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois taillis, à l'entrée des Grandes-Vallées ; tenant d'un long au chemin de la Ruelle aux Fossés, d'autre long plusieurs, d'un bout les héritiers Métout, et d'autre bout Claude Marinier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Seizième lot.

Six ares trente huit centiares de bois, lieu dit les Grands-Bois ; tenant d'un long à l'article dix ci-dessus, d'autre long à Noël-Honoré Jullemier, d'un bout Julien Aulfresne, et d'autre bout les héritiers Béranger.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Dix-septième lot.

Et huit ares quatre-vingt-quatre centiares de bois, à prendre par indivis avec les héritiers Vincent Allier, dans une pièce de trente-cinq ares vingt huit centiares, sise champier de Montatout ; tenant le tout d'un long les héritiers Pierre Jullemier, et d'un bout la butte de Montatout.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Dix-huitième lot.

Un hectare deux ares quatorze centiares de grouette, lieu dit le Chambré ou le Pot-de-Vigne ; tenant d'un long à Louis-Laurent Goubé, d'autre long plusieurs, et des deux bouts à M. de Rennepont.

Sur la mise à prix de 400 fr.

NOTA. — Cet immeuble pourra être rendu en deux lots de chacun cinquante-un ares sept centiares.

Dix-neuvième lot.

Trente-quatre ares vingt-un centiares de terre, au même lieu ; tenant d'un long les héritiers Étienne Barreau, d'autre long M. de Rennepont, d'un bout l'article ci-dessus, et d'autre bout Claude Marin et plusieurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingtième lot.

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, à Ch-val-Ru ; tenant d'un long M. de Rennepont, d'autre long François Marignier, d'un bout au chemin de Sainte Anne, et d'autre bout au chemin de Jarcy à Videlles ou des Meuniers.

Sur la mise à prix de 300 fr.

NOTA. — Cet immeuble pourra être rendu en deux lots de chacun trente-un ares quatre-vingt-onze centiares.

Vingt-unième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de grouette en vigne, à Beaulieu ; tenant d'un long aux héritiers Blanchet, d'autre long Louis Goubé, d'un bout M. de Rennepont, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de grouette en vigne, à Beaulieu ; tenant d'un long aux héritiers Blanchet, d'autre long Louis Goubé, d'un bout M. de Rennepont, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 88 fr.

Vingt-troisième lot.

Trente-quatre ares vingt-un centiares de sable, à Beaulieu ; tenant d'un long M. de Rennepont, d'autre long les héritiers Étienne Barreau, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Carré.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-quatrième lot.

Trente-quatre ares vingt-un centiares de friche ; tenant d'un long Louis Goubé, d'un bout M. de Rennepont, et d'autre bout M. Sergent.

Sur la mise à prix de 40 fr.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes, En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ; En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 400 ; A La Ferté-Alais, En l'étude de M^e BOUILLLOUX LAFONT, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, L. BREUIL.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 414 recto, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(4) Etude de M^e LAMBERT, avoué à Rambouillet (Seine-et-Oise.)

VENTE

SUR LICITATION,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE LA FORÊT-LE-ROI (Seine-et-Oise), Et par le ministère de M^e ORTIGUIER, notaire à Dourdan (Seine-et-Oise),

D'UNE

MAISON

Sise à La Forêt-le-Roi, Avec

COUR & JARDIN, GRANGE & DÉPENDANCES,

ET DE DIVERSES PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET FRICHES

Aux terroirs des communes de La Forêt-le-Roi Et des Granges-le-Roi, Canton sud de Dourdan, Et de Roinville-sous-Dourdan, Canton nord de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), Et enfin de la commune de Bouttervilliers, Canton et arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 24 Janvier** mil huit cent soixante-quinze, **A deux heures de relevée.**

M^e Arthur-Louis-Valentin Lambert, avoué près le tribunal civil de Rambouillet, demeurant en ladite ville, fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exé-

toire et enregistrée d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par ledit tribunal, le huit octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié,

Et qu'aux requête, poursuite et diligences :

Premièrement. Du sieur Amédée-Alfred Ricouard, fils aîné, majeur, cultivateur, demeurant à La Forêt-le-Roi (Seine-et-Oise) ;

Deuxièmement. De la dame Marie-Victorine Ricouard (encore mineure, étant née à La Forêt-le-Roi, le neuf mai mil huit cent cinquante-sept, mais émancipée par son mariage), épouse assistée et autorisée du sieur Victor-Honoré Pommereau, employé, avec lequel elle demeure à Dourdan (Seine-et-Oise), et de son mari, tant comme curateur légal à l'émancipation par mariage de ladite dame son épouse que pour la validité de la procédure,

Agissant :

« 1^o Comme héritiers chacun pour un cinquième de M. Jacques Baptiste-Florentin Ricouard, leur père ;

« 2^o et comme habiles à se dire et porter héritiers « chacun pour un quart (mais sous bénéfice d'inven-

« taire seulement), dans les trois quarts dévolus aux « collatéraux du sieur Louis-Désiré Ricouard, leur « frère germain, décédé, saisi pour un cinquième de la « succession dudit Jacques-Baptiste-Florentin Ri-

« couard, son père de cujus. »

Poursuivants, Ayant pour avoué près ledit tribunal, ledit M^e Lambert, pour eux constitué ;

En présence, ou eux dûment appelés :

Premièrement. De la dame Louise-Félicité Dupuis, veuve du sieur Jacques-Baptiste-Florentin Ricouard, père, ladite dame propriétaire, demeurant à La Forêt-le-Roi (Seine-et-Oise),

Ladite dame : « à cause de la communauté de biens « qui a existé entre elle et son défunt mari, et comme « donataire en usufruit sa vie durant, des biens dépen-

« dant de la succession de son mari, comme ayant la « jouissance légale des biens de ses enfants mineurs, « ci-après nommés, et enfin comme héritière à réserve « pour un quart de Louis-Désiré Ricouard, son fils, « décédé sans postérité. »

Deuxièmement. Du sieur Florentin Gangneben, cultivateur, demeurant à La Forêt-le-Roi,

« Au nom et comme tuteur ad hoc de Florentin Ri- « couard, enfant mineur, issu du mariage de ladite « dame veuve Ricouard, née Dupuis, avec son défunt « mari, et ce, à cause de l'opposition d'intérêts « entre ledit mineur et sa mère et tutrice légale, sus- « nommée. »

Troisièmement. Du sieur Théophile-Alexandre Granger fils, cultivateur, demeurant à Corbreuse (Seine-et-Oise),

« Au nom et comme tuteur ad hoc de Louise-Har- « mance Ricouard, enfant mineur, issue du mariage « de ladite dame veuve Ricouard, née Dupuis, avec « son défunt mari, et ce, à cause de l'opposition « d'intérêts entre ladite mineure et sa mère et tutrice « légale, sus-nommée ; »

« Les deux mineurs Ricouard, frère et sœur ger- « mains, héritiers : 1^o chacun pour un cinquième « dudit Jacques-Baptiste-Florentin Ricouard, leur « père, mais sous bénéfice d'inventaire seulement ; — « 2^o et chacun pour un quart, mais sous bénéfice d'in- « ventaire seulement, dans les trois quarts dévolus aux « collatéraux de Louis-Désiré Ricouard, leur frère « germain, sus-nommé. »

Collocataires ès-dites qualités, Ayant pour avoué près ledit tribunal, M^e Victor-Joseph Jeunehomme, demeurant à Rambouillet, constitué pour eux ;

Et encore en présence, ou après appel :

1^o Du sieur Baptiste Dupuis, cultivateur, demeurant à Pierrefitte, commune d'Etampes (Seine-et-Oise),

« En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur « Florentin Ricouard, sus-nommé et qualifié. »

2^o Du sieur Armand-Louis-Hippolyte Thibault, clerc de notaire, demeurant à Dourdan,

« En sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mi- « neure Louise-Hermance Ricouard, sus-nommée et « qualifiée. »

Et qu'en exécution dudit jugement :

Il sera, le **Dimanche vingt quatre Janvier** mil huit cent soixante-quinze, à deux heures de relevée, en la maison d'école de la commune de La Forêt-le-Roi (Seine-et-Oise), et par le ministère de M^e Ortiguiier, notaire à Dourdan, commis à cet effet, procédé à la vente et adjudication publique, sur licitation, entre majeurs et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, étrangers admis, à l'extinction des feux et après l'accomplissement de toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

des Immeubles à vendre

Telle qu'elle a été insérée au cahier des charges dressé par ledit M^e Ortiguiier, notaire, le vingt quatre novembre dernier, enregistré.

Commune de Bouttervilliers

(Seine-et-Oise).

Treizième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, champier de l'Enclos ou de la Mare-du-Puits, commune de Bouttervilliers, canton et arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise) ; tenant des deux côtés Chedeville, d'un bout Blot, et d'autre bout Molière.

Mise à prix. 250 fr.

Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront ouvertes sur les sommes ci-dessus fixées comme mises à prix par le jugement du huit octobre dernier, qui a ordonné la vente.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, poursuivant la vente.

A Rambouillet, le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, LAMBERT.

Enregistré à Rambouillet, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-quatorze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DE CHAMBERON.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e JEUNEHOMME, avoué colicitant, à Ram-

3^e A M^e ORTIGUIER, notaire à Dourdan (Seine-

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE JANVILLE,

MAISON

JARDIN, AISANCES ET DÉPENDANCES, Sise à Janville, commune d'Auvers-Saint-Georges, ET DE ONZE PIÈCES DE TERRE, BOIS ET VIGNE

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 31 Janvier mil huit cent soixante-quize, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le huit décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules-Joseph-Alexandre MORIN, banquier, demeurant à Pithiviers;

« Au nom et comme maître des droits et actions de madame Marie Pélagie Martin, son épouse; « Ladite dame Morin au nom et comme seule et unique héritière de dame Honorine-Pélagie Marcille, sa mère, décédée veuve de M. Auguste-Martin. »

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 400;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Joseph-Emilien-Prosper Simon, cultivateur, demeurant à Janville, commune d'Auvers;

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une Maison sise à Janville, commune d'Auvers-St-Georges, sur la route d'Etampes, comprenant deux pièces au rez-de-chaussées, une au premier étage, grenier au-dessus, cave dessous, grange, étable, écurie, cour et jardin y adossés, le tout d'une contenance de trente-huit ares trente centiares, tient par devant à la route, par derrière à M. Michelet, d'un côté à Charpentier, et d'autre côté à madame Lenormand.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

Deuxième lot.

Vingt-huit ares soixante-onze centiares de bois, terroir d'Auvers, champier du Fonceau-de-Gilvoisin; tenant d'un côté à la veuve Binant, d'autre côté à Piet, et des deux bouts des chemins.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

Dix ares quarante-cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit la Pierre Levée; tenant d'un côté à M. Morin, d'autre côté à Ciret, d'un bout à Laurent, et d'autre bout les héritiers Martin.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Quatrième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, aux Foudres, terroir de Cerny; tenant d'un côté à Morin, d'autre côté à Gibier, d'un bout M. de Certaines, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquième lot.

Huit ares soixante-sept centiares de vigne, terroir d'Auvers, champier de la Mare-de-Pocancy; tenant d'un côté Gillet, d'autre côté Jeandeau, d'un bout le même, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Bois-de-la-Mare, terroir de Janville; tenant d'un côté les héritiers Gillet, d'autre côté Martin, d'un bout un chemin, et d'autre bout M. Sellerin.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Soixante-dix ares soixante-seize centiares de sable, terroir d'Auvers, lieu dit les Fonceaux; tenant d'un côté Compagnon, d'autre côté Yavier, et des deux bouts des chemins.

Sur la mise à prix de 700 fr.

Huitième lot.

Douze ares quatre-vingt-treize centiares de bois, à la Roche-Pointue, même terroir; tenant d'un côté à Courtin, d'autre côté aux héritiers Chevallier, d'un bout madame de Pognac, et d'autre bout Ciret.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Nuvième lot.

Quatre ares cinquante centiares de terre, même terroir, lieu dit la Bardouillerie; tenant d'un côté Vezard, d'autre côté Charles Binant, d'un bout Michelet et autres, et d'autre bout Grenault.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, sis à la Marne, terroir d'Auvers; tenant d'un côté à Paillard, d'autre

côté à Thorin, d'un bout un chemin, et d'autre bout un inconnu.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Onzième lot.

Quatre ares environ de terre, à la Grande-Maison, terroir d'Auvers; tenant d'un côté à Demigny, d'autre côté aux héritiers Gabot, d'un bout plusieurs, et d'autre bout la route.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Douzième et dernier lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, à Permaison, même terroir; tenant d'un côté Mayet, d'autre côté Michelet, d'un bout la route, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le deux janvier mil huit cent soixante-quize. Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes, A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 400; A M^e BREUIL, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A La Ferté Alais, A M^e BOUILLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété; Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le deux janvier mil huit cent soixante quinze, folio 13 recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

ADJUDICATION

Le Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e RAIGE-VERGER, Notaire à Ferrières-Gâtinais (Loiret),

— Premièrement —

LA

FERME DE TOURY

Sise commune de Nargis, canton de Ferrières

(Station du chemin de fer de Lyon par le Bourbonnais)

et bordant le canal de Loing,

Contenance : 142 hectares 67 ares 89 centiares de terres et prés, d'après cadastre.

Revenu net d'impôts : 6,588 francs.

Mise à prix... 180,000 fr.

— Deuxièmement —

LA

FERME DU MARTROY

Attenant à la précédente.

Contenance cadastrale : 426 hectares 28 ares 43 centiares de terres, prés, pâtures et bois.

Revenu net d'impôts : 3,442 francs.

— Troisièmement —

LE

BOIS DU MARTROY

Bordant la ferme de ce nom.

Contenance cadastrale : 55 hectares 44 ares 32 centiares.

Revenu net d'impôts des taillis, non compris les futaies : 4,200 francs.

Mise à prix des art. 2 et 3... 120,000 fr.

S'adresser audit M^e RAIGE-VERGER, et à M^e PILON, notaire à Blois.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

FERME EN BEAUCE

A 12 kilomètres d'Etampes

Avec

Beaux Bâtimens en parfait état;

Contenance : 58 hectares;

Revenu net d'impôt... 3,000 fr.

LONG BAIL.

S'adresser audit M^e DARDANNE.

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A LOUER

FERME EN BEAUCE

APPELÉE

LE TAMBONNEAU

Sise à Monnerville,

Station du chemin de fer d'Orléans.

Comprenant :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, et la quantité de 105 hectares 87 ares 33 centiares de terres labourables, terroirs de Monnerville, Chalou et Guillevall, en 64 pièces.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e JACOB, notaire.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE MILLY.

DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES.

AVIS

publié en exécution de l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Par testament olographe en date à Paris du trente-un octobre mil huit cent soixante-douze. M. RAMSDEN Thomas-Hippolyte, propriétaire, domicilié à Milly (Seine-et-Oise), décédé à Paris le six mai mil huit cent-soixante-quatorze;

A légué une somme de mille francs aux pauvres de Milly.

En conséquence, avis en est donné aux héritiers du testateur, afin qu'ils n'en ignorent, et aient à adresser à M. le Préfet de Seine-et-Oise, dans la huitaine de ce jour, les réclamations qu'ils auraient à présenter contre cette libéralité.

Le Président du bureau,

Signé : H. QUINTON.

L'HYDROGÉRASINE MAUREL

Brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur.

Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle raffermi les organes, les rejunte et empêche les fleurs blanches.

LA VULNÉRINE MAUREL

Honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes, ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqures d'insectes venimeux, arête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUETTE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

Médaille d'argent Exposition 1855-1867

CAOUTCHOUC

Un de Magasins de Caoutchouc en vogue, la Maison LAÏER, 7, rue d'Aboukir, Paris, a créé le Coussin hygiénique, contre les douleurs (Médaille d'or)

GOUVNEMENT DU PÉROU

DRUGS FRÈRES & Co DE PARIS 21, Boulevard HAUSSMANN. Seuls concessionnaires du

GIANO DU PÉROU

du 1^{er} novembre 1869

GUANOISSOUS du PROU

Conv. jon du 15 avril 1871

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOY & Co. Cherbourg, chez M. Eugène LATA. Dunkerque, chez MM. C. FIDON et Co. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINGT. La Rochelle, MM. d'ORBIGNY CAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOY & Co. Meun, chez M. Le BARRE. Nantes, chez MM. A. JAMONT et Co. Paris, chez M. A. MOSSIGNON-DUP. St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT, Hcard.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en cinq mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 53, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Table listing various books and their prices, including 'Grand Atlas universel', 'Grand Dictionnaire de la langue française', 'Histoire de France', etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Envoi franco des Catalogues. Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc., etc.

1 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette. Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC. (14-14)

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. It lists prices for various commodities like wheat, flour, and oil.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 26 au 31 Décembre 1874.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 26, Lundi 28, Mardi 29, Mercredi 30, Jeudi 31, Vendre 1^{er}. It shows interest rates for different types of bonds.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 2 Janvier 1875.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 2 Janvier 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes comp. A Etampes, le 18